

DOSSIER DE
PRESSE

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN



Concours Photo 2009-2010

« *Quand la nature
a du génie...* »

Une autre vie s'invente ici



En 2008, le Parc naturel Régional lançait son premier Concours Photo sur trois thèmes « faune – flore – paysages ».

Une centaine de participants a sillonné les routes du territoire à l'affût des plus belles images. Une première sélection de 50 photos a permis de faire une exposition itinérante, durant laquelle les visiteurs ont voté pour leurs photos préférés, constituant ainsi un premier jury : le jury populaire auquel s'est ajouté un jury constitué de photographes, de naturalistes et d'élus.



Neuf lauréats ont été primés soit 3 par catégorie.



Pour la saison 2009-2010, le Parc naturel Régional propose aux photographes amateurs de prouver, aux détours des chemins des 113 communes qui composent le Parc, que « la nature a du génie » qu'elle soit drôle, impertinente, nostalgique, notre nature Limousine a toujours quelque chose à dire !

Le règlement est le suivant :

Chaque photographe peut envoyer 3 photos, prise sur l'une des 113 communes du territoire. Les cinquante premières sélectionnées donneront lieu à une exposition itinérante durant l'été 2010 et seront soumises à un jury de professionnels, d'élus et aux visiteurs de l'exposition.



Les 3 lauréats de ce concours remporteront des repas gastronomiques ou un séjour d'un week end sur le territoire (selon leur lieu d'habitation et leur souhait).



Ce concours est ouvert au 1^{er} août 2009 et prend fin au 15 mai 2010... De quoi faire parler la nature à toutes les saisons du Plateau.

Les photos sont à envoyer au PNR avant
le 15 mai 2010
sur un CD Rom, au format JPEG, taille 20X30,
définition 350 pixels/pouces à
Virginie Bonnefond –Gite Couegnias - Le
Bourg – 87120 Nedde.



Photos issues du concours 2008 dans l'ordre d'apparition au fil des pages : Corinne Luc, Yannick Darlington Bernard, Yves Michaud, Georges Barrier, Amandine Dupont, Georges Delangle, Christian Vialle et Gérard Dutour.

ANNEXES

Règlement du concours :

Article 1 : objet :

Le parc naturel régional de Millevaches en Limousin organise un concours photo sur le thème « quand la nature a du génie ».

A ce titre, les photos présentées devront impérativement être réalisées sur l'une des 113 communes du territoire concerné (voir liste et carte sur le site <http://www.pnr-millevaches.fr>)

Article 2 : candidatures

Ce concours s'adresse aux photographes amateurs (non-professionnels). Les membres du jury et les membres de l'équipe ne sont pas autorisés à participer. Les candidats mineurs doivent fournir une autorisation parentale écrite.

Article 3 : modalités

Durée : le concours est ouvert à la date du 1^{er} août 2009.

Date limite d'envoi des CD Rom de photos numériques : 15 mai 2010

Les documents sont à adresser à

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Gîte Couegas – Le bourg

87120 Nedde

Renseignements complémentaires auprès de Virginie Bonfond

au 05 55 04 25 70

Ce concours propose un thème unique « quand la nature a du génie ». Chaque candidat peut fournir 3 photos. Une seule photographie par participant peut être primée.

Les photographies seront fournies en format numérique sur CD Rom – format jpeg taille 20x30 – définition 350 pixel/pouce.

Le CD contiendra un fichier de référencement des photos mentionnant :

- le nom de l'auteur des photos et ses coordonnées précises (adresse postale, téléphone, courriel)
- le lieu dit de la prise de vue
- la commune
- la date
- le titre de la photo (qui donnera un angle de lecture de la prise de vue)
- l'autorisation d'utilisation des photographies

Article 4 : propriété et droits d'auteur

Les participants autorisent le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin à dupliquer les photos.

Ces photographies seront utilisées pour la réalisation d'une exposition propre au concours photo, d'une exposition qui a vocation à être diffusée sur le territoire du PNR et sur les stands du PNR également hors du territoire.

Le syndicat pourra utiliser les photos dans le cadre de publications et de documents de communication qui lui sont propres.

L'auteur des photographies sera systématiquement mentionné.

Dans ce cadre, les participants s'engagent à ne réclamer aucun droit lié à la propriété de l'image (voir autorisation à transmettre à l'inscription).

Les noms et titres des photographies seront affichés lors de l'exposition itinérante du concours.

Article 5 : jury

Le choix des photos interviendra en deux temps :

- un vote des visiteurs, sur les lieux d'exposition durant l'été 2010. Ce vote interviendra par le biais d'un formulaire déposé dans une urne. Un seul vote par visiteur (vote nominatif).
- Le choix des visiteurs interviendra à hauteur de 50% dans la décision finale.
- Un vote du jury composé de 8 personnes : 4 représentants du PNR, un représentant des associations naturalistes, une personne ayant compétence en terme de paysage, un photographe professionnel, un représentant des professionnels du tourisme.

Article 6 : lauréats

Une seule photographie peut être primée par participant.

Article 7 : prix

Les trois premières photographies seront primées.

1^{er} prix d'une valeur de 200 € : 1 repas gastronomique pour 2 personnes ou bien 1 week end en gîtes de France ou en chambre d'hôte sur le territoire

2^{ème} prix d'une valeur de 150 € : 1 repas pour 2 personnes chez un restaurateur du territoire.

3^{ème} prix d'une valeur de 100 € un repas pour deux personnes chez un restaurateur du territoire.

Article 8 : acceptation du règlement

Toute participation implique l'acceptation du présent règlement. Le syndicat mixte de gestion du PNR de Millevaches en Limousin, organisateur du concours se réserve le droit de proroger, ou d'annuler le dit concours sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Christian Audouin
Président du PNR





FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CONCOURS PHOTO DU
PARC NATUREL REGIONAL DE MILLEVACHES EN
LIMOUSIN

« Quand la nature a du génie »

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Mail : _____

Age de l'auteur (si mineur, joindre autorisation parentale écrite) _____

Titre de l'œuvre _____

Lieu de la prise de vue (lieu dit et commune) _____

Nom de l'espèce (si connue) _____

Date de la prise de vue _____

Merci de renvoyer ce formulaire accompagné du règlement dûment signé, de l'autorisation d'abandon des droits de propriété de l'image et autorisation pour mineur si nécessaire à l'adresse suivante :

**PNR Millevaches
Gîte Couegnas
Le Bourg
87120 Nedde**

Pour tout renseignement complémentaire merci de nous contacter au 05 55 04 25 70 ou par mail v.bonnefond@pnr-millevaches.fr



Je soussigné _____

autorise le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin à dupliquer les photos transmises à l'occasion du concours photo 2009-2010.

J'ai pris bonne note que ces photographies pourront être utilisées pour la réalisation d'une exposition propre au concours photo, et d'expositions qui ont vocation à être diffusée sur le territoire du PNR et sur les stands du PNR également hors du territoire.

Le syndicat pourra utiliser les photos dans le cadre de publications et de documents de communication qui lui sont propres.

L'auteur des photographies sera systématiquement mentionné.

Dans ce cadre, les participants s'engagent à ne réclamer aucun droit lié à la propriété de l'image.

Signature

Ce document doit être obligatoirement transmis lors de l'envoi des photos au PNR de Millevaches en Limousin. L'absence d'autorisation annulera la participation au concours photo.